

Chef SUEDT		Adjoint Vu	
COAD	I : Information S : Suite à donner M : M'en parler	UFB	
CDTI	24 AOUT 2011	UDS	S
CER		PREFET DE la REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON	
CPE	A : Assistera à la réunion E : Eléments de réponse P : Projet de réponse		

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Languedoc-Roussillon

Montpellier, le 12 AOUT 2011

Service de Service Aménagement Durable des territoires, Logement
Unité Évaluation Environnementale et Urbanisme

Le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon,

Nos réf. : AELR SADTL 2011/046 et 046bis/578/11

Vos réf. :

Affaire suivie par : Isabelle Jory

isabelle.jory@developpement-durable.gouv.fr

Tél. 04 34 46 66 87 – Fax : 04 67 15 68 00

Courriel :

ee.sadtl.dreal-langrouis@developpement-durable.gouv.fr

à

Madame le Préfet de l'Aude

Direction Départementale des Territoires et
de la Mer de l'Aude

105 boulevard Barbès

11838 CARCASSONNE CEDEX

Information sur l'existence d'un avis tacite de l'autorité environnementale

Dossier de demande de permis de construire d'un projet de ferme photovoltaïque au sol sur la commune de Cuxac-Carbardès

Par courrier reçu le 6 juin 2011, vous m'avez transmis pour avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement prévu à l'article L.122-1 du code de l'environnement, le dossier de construction d'une ferme photovoltaïque au sol au lieu-dit «La Plaine» et «La Ferrière» sur le territoire de la commune de Cuxac-Carbardès déposé par la Société E-ON CLIMATE & RENEWABLES FRANCE SOLAR.

Depuis le 7 août 2011, l'avis de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement n'ayant pas été rendu dans le délai de deux mois suivant la date de réception du dossier, l'avis est réputé favorable conformément aux dispositions de l'article R. 122-13.-I. du Code de l'Environnement.

suivie →

L'information relative à l'existence d'un avis tacite doit être rendue publique par voie électronique sur le site internet de la préfecture. Cette information sera également publiée sur le site internet de la DREAL.

DDTM		DDTMa Vu	
SUBD	1	I : Information S : Suite à donner	MAIEP
SPC		23 AOUT 2011	MECAD
SG			SUEDT
SEADR		A : Assistera à la réunion E : Eléments de réponse P : Projet de réponse	SPRISR
SEMA			SHBD
SIGNALE			

Pour le Préfet et par délégation,

Le Directeur Régional Adjoint
de l'Environnement, de l'Aménagement
et du Logement Languedoc-Roussillon

Francis CHARPENTIER

Horaires d'ouverture : 8h30-12h30 / 13h30-17h30
Tél. : 33 (0) 4 34 46 64 00 – fax : 33 (0) 4 67 15 68 00
520 allées Henri II de Montmorency
34064 Montpellier cedex 02